

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Myriam MOREAU - Cécile AMIOT– Stéphanie GAY - Fernand GUIRAO - Alban JOURDHIER

Excusé(s) : Corinne SIRUGUE procuration à Stéphanie MEVOLHON
Emilie CLERCELET procuration à Alban JOURDHIER

Absent(s) : Frédéric LHUILLIER

Secrétaire de séance : Virginie BEGIN

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 Septembre 2021

Le compte rendu de la séance du 16 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I- POINT TRAVAUX

1/ Deuxième tranche Place Bonichon : Pour rappel, la première tranche concernait le recalibrage de la RD20G (passant devant l'église).

La deuxième tranche des travaux de la place comprend la rénovation de l'éclairage public, en lien avec le SICECO. Remplacement et/ou déplacement de points lumineux, remplacement des fourreaux, câbles et coffrets, balisage lumineux de l'allée du secrétariat et éclairage des futures places de stationnement PMR.

Montant total du devis 29 164.53€ dont 16 082.27€ subventionnés par le SICECO. Soit un reste à charge pour la commune de 13 083.87€.

Ces travaux sont en cours.

Le cabinet d'architecte en charge du dossier avait estimé le coût de la deuxième phase à 81 620€ HT (soit 97 944€ TTC). Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, le seuil en dessous duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence du marché public de travaux n'est pas obligatoire est de 100 000 € HT.

L'entreprise Noirot a été sollicitée pour chiffrer cette deuxième tranche. Son devis s'élève à 69 450€ HT (soit 83 340€ TTC). Le conseil valide à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tout document relative à ce dossier après accord des subventions demandées et qui sont en cours.

2/ Cimetière : La commission cimetière s'est réunie le 23 Novembre 2021 afin de réfléchir à la réfection des allées latérales du cimetière. Deux devis ont été demandés afin de réaliser un enrobé sur ces deux allées.

- Entreprise Noirot qui prévoit des allées rectilignes de 1.50m de large en enrobé pour 29 791€ HT (soit 35 749.20€ TTC)
- Entreprise FERRON qui prévoit la mise en place d'enrobé sur toute la largeur des allées existantes, en allant au ras des monuments/tombes pour 31 220€ HT (soit 37 464€ TTC)

La commission recommande le devis de l'entreprise FERRON afin que la surface à entretenir soit diminuée le plus possible sachant qu'au 01.01.2022 il ne sera plus possible de traiter le cimetière.

Le conseil valide à la majorité (2 abstentions) le devis de l'entreprise FERRON.

Le conseil autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions. Ces travaux sont éligibles à la DETR à hauteur de 30%.

La commission 'Cimetière' prévoit de se réunir afin de mettre à jour le règlement intérieur.

Pour info, la mairie avait passé commande d'un plan à l'échelle de notre cimetière. Celui-ci est arrivé en mairie ce jour. Il sera étudié avant d'être approuvé afin d'être mis en ligne sur « Cimetière de France » et ainsi faciliter sa gestion.

3/ Logement ancienne école : Les travaux intérieurs sont terminés. La réception de travaux a été faite le 22 Octobre, sans aucune réserve. A l'extérieur, seuls les travaux de façade ne sont toujours pas terminés. Pour rappel : Taches inesthétiques, rebouchage de trous mal réalisé, jointoiements non réalisés, peintures bâclées, couverture de pilier manquante...

L'entreprise en charge de ces travaux (RPEI) a été mise en demeure de terminer les travaux pour le 19 Novembre 2021. A ce jour, les travaux ne sont toujours pas terminés. Un constat d'huissier sera demandé afin de justifier le manquement à leurs obligations et ainsi pouvoir engager la résiliation de leur marché.

D'autre part, un avenant est à valider. Lors du dernier conseil municipal, nous avons validé un devis concernant un avenant pour des travaux de pose de crochets de volets pour 1496€ TTC. L'entreprise Julita (menuiserie) a modifié son avenant (à la baisse). Nous devons donc annuler le devis initial pour valider le nouveau pour 1350.27€ TTC.

Le conseil valide à l'unanimité le nouvel avenant de 1350.27€ et annule celui de 1496€.

Concernant la location, la commission travaux s'est réunie afin d'étudier la mise en location de l'appartement.

La commission propose :

- De ne pas donner la gestion de cet appartement à Orvitis, déjà mandataire des 3 autres logements communaux. Proposition validée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Le conseil valide à l'unanimité :

- De fixer le montant du loyer à 550€, en se basant sur les loyers des autres appartements communaux.
- D'autoriser le Maire à procéder à la mise en location et d'en gérer toute la procédure (choix du locataire, bail...)

Une communication sera faite pour annoncer la disponibilité de ce T4 dès que possible.

4/ Projet de sécurité routière route du bas : Pour rappel : Le Conseil Départemental nous a accordé les subventions suivantes :

- 4 150.56 € HT au titre de la répartition des Amendes de Police
- 8 301.12 € HT au titre de l'Appel à Projets de Voirie 2021

Soit un total de subventions de 12 451.68€ pour un montant de travaux de 16 602.23€ HT

Reste à charge pour la commune de 4 150.55€ HT.

Quelques modifications ont été apportées suite à l'intervention de la MICA. 7 dos d'ânes seront posés au lieu de 8 et l'aménagement du carrefour rue Porais sera matérialisé avec des bordures (terre-plein) plutôt qu'avec des quilles en plastique. Les subventions seront réalignées au moment des demandes de versements.

Le devis de l'entreprise NOIROT a été validé le 21 Octobre 2021.

Les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année, sauf conditions climatiques défavorables.

La commune procédera à la pose de la signalisation.

II – MATERIEL INFORMATIQUE

Le matériel informatique du secrétariat devient obsolète. Pour le poste principal, qui est toujours en Windows 7 et qui se trouve être le serveur, les mises à jours sont de plus en plus difficiles à réaliser. Concernant Cosoluce, notre logiciel de gestion, les mises à jour seront impossibles à compter du 31 décembre 2021. De plus, les derniers confinements nous ont permis de nous rendre compte qu'en cas de télétravail ou réunion en distanciel (type visio), le matériel informatique actuel n'est équipé ni de webcam, ni de micro.

Il devient donc urgent de prévoir le renouvellement du matériel.

Deux devis ont été demandés.

Après étude de ces deux devis, il semble qu'un seul soit complet et réponde à notre demande. Equipement complet, solution de sauvegarde et installation pour un montant HT de 2 523€ (soit TTC 3 027.60€)

Des services mensuels sont proposés pour un montant HT de 70.30€ (sauvegarde, sécurité, mise à jour...)

La Région, dans le cadre du Plan de Relance 2020 'Transformation numérique' subventionne la modernisation des outils informatiques à hauteur de 1000€ maximum.

Le conseil valide à l'unanimité ces deux devis (2 523€ HT et 70.30€ HT mensuel) et autorise le Maire a effectué la demande de subventions.

III- POINT LEGS

Pour rappel, en Octobre 2020, la commune d'Esbarres était désignée légataire universel de Madame CROTET Denise née PRAY, décédée en Avril 2020. Charge pour la Mairie de léguer l'ensemble des biens immobiliers et d'employer les fonds reçus à la restauration de l'église d'Esbarres et éventuels bâtiments annexes.

Dernièrement, nous avons été informés que la commune disposait également du mobilier présent dans les maisons. La commune doit procéder à l'enlèvement du mobilier de ces maisons. Contact a été pris avec 2 associations d'insertion afin de connaître le coût de cette opération. Une seule à donner réponse : La SDAT ASCO antenne de Seurre. Le maire a pris contact avec la Communauté de Communes afin de savoir si celle-ci pourrait accéder à la déchetterie, ce qui réduirait fortement les coûts de 5980€ à 3500€ TTC. En attente de la réponse.

Les deux maisons ont été estimées. Nous attendons l'acceptation officielle de ce legs par les associations.

Des objets de valeurs ont été rassemblés par un commissaire-priseur. Cet ensemble doit être proposé lors d'une vente aux enchères. La valeur de ces objets est évaluée entre 6000 et 8000€. Les frais de vente se montent à 14.4%. Le Maire étant autorisé à signer tous les documents afférents à ce legs. Ce mandat de vente sera signé « bon pour accord ».

III – COMMISSION DES FETES

Planning des prochaines manifestations :

- Repas tout cochon : le 27 Novembre 2021 à la salle des fêtes. 115 inscrits. Repas réalisé par le traiteur de 'La petite Marquise' de Verdun sur le Doubs et servi par les bénévoles de l'Office Municipal des fêtes.
- Marché de Noël les 4 et 5 Décembre 2021 : organisé par l'Association 'Grain de Folie' de Asnières Les Dijon, en partenariat avec l'Office Municipal des Fêtes et la Mairie.

Pour information, l'Office Municipal des Fêtes à un nouveau bureau depuis le 08 Novembre 2021.

IV – MODIFICATION BUDGETAIRE

Suite à la remarque formulée par la trésorière concernant l'imputation budgétaire du legs, à savoir imputation en investissement car legs grevé de conditions et non en fonctionnement comme prévu au BP, il est nécessaire d'ajuster les crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification suivante :

SECTION INVESTISSEMENT		
Article	Dépenses	Recettes
10251		369 000,00
021		-70 580,72
TOTAL	0,00	298 419,28
SECTION FONCTIONNEMENT		
Article	Dépenses	Recettes
023	-70 580,72	
611	3 100,00	
615221	2 500,00	
6226	10 000,00	
63512	2 300,00	
678	-21 000,00	
6413	-4 000,00	
7713		-98 500,00
74834		18 000,00
TOTAL	-77 680,72	-80 500,00

IV – PERSONNEL ADMINISTRATIFS : heures complémentaires

Evelyne DUBARD nous a annoncé son souhait de faire valoir ses droits à la retraite au 01 Juin 2022. De ce fait, il nous faut envisager son remplacement. Une commission du personnel aura lieu en Décembre afin de fixer les critères de recherche et la mise en ligne de notre recherche.

En attendant, le maire souhaite organiser un tuilage afin de renforcer la formation de Stéphanie THOMASSOT, arrivée récemment. Pour cela, il sera judicieux de prévoir des

heures complémentaires. Le Maire, en accord avec les adjoints, souhaite ajouter 4h hebdomadaires complémentaires à Mme THOMASSOT, et ce dès le 7 Décembre 2021. (le mardi matin car présence de Mme DUBARD)

Le conseil valide l'ajout de 4 heures hebdomadaires complémentaires à l'unanimité.

V – PATIS-BATIS

Les charges des pâtis bâtis de la commune doivent être mises à jour.

Un tableau est distribué au conseil. Celui-ci récapitule l'évolution des charges ces dernières années. En 2020, elles se montaient à 30€

Le montant des charges 2021 est fixé à 40€ à la majorité. (2 voix pour 35€, 1 abstention)

Le conseil va réfléchir à la possibilité de vendre ces terrains car les frais engendrés par leur gestion et les charges (impôts) coûtent plus à la commune que ça ne lui rapporte.

VI - INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil :

- La Banque Alimentaire sollicite une aide financière afin de soutenir leurs actions. Pour information, une contribution au CCAS de Brazey leur est versée en fin d'année et une subvention de 80€ est versée directement à la Banque Alimentaire (budgétée tous les ans en subvention aux associations)
- L'Association de Prévention Routière nous demande une subvention de 250€ (déterminée au prorata du nombre d'habitants). Réponse habituelle leur sera faite.
- Remerciements de Mme Boucherie et de son compagnon pour le repas des aînés.
- En 2021, la Mairie a passé une convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification de 20 chats errants. A ce jour, 15 chats ont été capturés, stérilisés, tatoués au nom de l'association et relâchés sur leur point de capture. Il reste donc un crédit qui sera reporté et valable jusqu'au 31 Mars 2022.
- L'association foncière est à l'arrêt depuis la démission du Président ainsi que de la secrétaire début 2021. Une Assemblée Générale est prévue le 27 Novembre afin de réélire un bureau.
- Monsieur Fort Henri, Conseiller municipal d'Esbarres de 1959 à 1965, Maire d'Esbarres de 1965 à 1989, Maire honoraire est décédé le 15 Octobre 2021. La Mairie a fait paraître un avis de décès sur le Bien Public ainsi que le dépôt d'une gerbe lors de la cérémonie. Mr Sauvadet, Président du Conseil Départemental et Madame Anne-Catherine Loisier, Sénatrice, nous ont fait part de leurs regrets. La famille nous a également remerciés pour le témoignage de soutien, d'amitié et d'affection.
- Le Maire indique que suite au changement de locataire du T1 communal situé rue de Villars, il est judicieux de prévoir la mise en peinture des murs et plafonds de l'appartement. La Mairie va procéder à l'achat des matériaux et c'est le locataire actuel qui s'est engagé à repeindre murs et plafonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h